



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Année : _____ - Numéro de classement : _____

DEMANDEUR
Entreprise : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE
Propriétaire de l'immeuble : _____
Numéro de Permis de construire ou Déclaration de Travaux (s'il y a lieu) : _____ (en aucun cas, un avis favorable à la présente demande d'Occupation du Domaine Public ne peut se substituer à l'autorisation de Permis de Construire ou de Déclaration de Travaux si celle ci est nécessaire).

DESCRIPTION DES TRAVAUX
1 - Adresse du chantier : _____ Travaux à réaliser : _____
2 - Nature de l'emprise occupée sur le Domaine Public : _____ longueur : _____ largeur : _____ surface : _____
3 - Date du début de l'occupation du Domaine Public : _____ Durée approximative de l'occupation du Domaine Public : _____
4 - Observations particulières : _____

FRAIS DE VOIRIE
1 - Frais de voirie à imputer à : _____ Ces frais de voirie seront facturés par le Service Municipal " Commerce et Artisanat " selon le barème en vigueur. Le pétitionnaire devra signaler à ce Service, par courrier ou par fax, les dates effectives du début et de la fin de l'occupation du Domaine Public. Les coordonnées du Service " Commerce et Artisanat " sont : 05 62 44 47 22 (téléphone) - 05 62 44 47 23 (fax)

Le pétitionnaire est informé que, quels que soient les termes de sa présente demande, il devra respecter les engagements suivants :

- sans réponse de notre part dans le délai de 10 jours suivant la présente demande, celle ci est réputée refusée.
- l' Arrêté Municipal validant la présente demande lui sera envoyé par courrier et il devra l'afficher sur le chantier.
- la date autorisée du début de l'occupation du Domaine Public sera, au plus tôt, le jour de la réception de l'Arrêté.
- toute autorisation dont il n'a pas été fait usage dans un délai de trois mois est périmée de plein droit.
- l'emprise occupée et la durée des travaux seront conformes à celles indiquées dans l'Arrêté, les prescriptions qui y seront émises seront réalisées par le demandeur.
- le non respect de l'un des engagements pourraient entraîner la révocation du présent Arrêté.
- le Service Municipal des Déplacements Urbains (tél: 05 62 44 38 34 et 06 85 20 83 58) peut, sous certaines conditions, réaliser le balisage du chantier.

Tarbes le : _____

Récépissé de la demande, _____

Le demandeur : _____

Tarbes le : _____

Signature ,

cachet de la Mairie :